

Image not found or type unknown



Facture d'eau non envoyée

Par **Marion3834**, le **16/09/2015** à **20:32**

Bonjour je suis locataire depuis janvier 2013, mes propriétaires m'ont dit qu'ils paieraient la facture d'eau et que chaque fin d'année ils nous enverraient la facture. Nous n'avons jamais réclamé de facture. Nous allons quitter l'appartement mais nous n'avons jamais reçu de facture. Ont-ils le droit de nous réclamer la totalité des factures depuis presque 2 ans? Quels recours avons-nous?

Je vous remercie d'avance

Par **janus2fr**, le **17/09/2015** à **07:52**

Bonjour,

Les charges locatives se prescrivent sur 3 ans. Le bailleur peut donc revenir sur les 3 dernières années.